

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1335

présenté par

M. Leseul, M. Aviragnet, Mme Battistel et Mme Biémouret

à l'amendement n° 1030 de M. Touraine

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.